
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 7 AOÛT 2017 À 17 H 00, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présidente	Cynthia Lulham
Maire	Christina Smith
Conseillers municipaux	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Patrick Martin Theodora Samiotis

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Benoit Hurtubise, directeur général adjoint, Infrastructure Nicole Dobbie, directrice générale adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 7 août 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 7 août 2017 soit adopté, avec l'ajout de l'élément suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Poète officiel (conseillère Forbes).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 juillet 2017

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 juillet 2017 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 juillet 2017

Le directeur général rapporte qu'une étude sur la circulation dans le secteur sud-est a été lancée. Il informe le Comité plénier du Conseil que ce dernier recevra une mise à jour lors de sa prochaine réunion.

Le conseiller Drury fait référence à la décision du Comité plénier du Conseil lors de sa précédente réunion durant laquelle la Ville devait communiquer avec des organismes avec lesquels elle pourrait conclure un partenariat pour la réaffectation de l'ancienne gare de train. Le directeur général confirme que l'administration communiquera avec ces organismes.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le conseiller Cutler se joint à la réunion à 17 h 10.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

Le conseiller Drury attire l'attention du Comité plénier du Conseil sur le point 18, « Approvisionnement - Achat collectif de carburant biodiésel ». Se référant au document explicatif de M. John Camia, directeur des achats, au sujet du plus bas soumissionnaire lors de l'appel d'offres, le conseiller Drury signale que le prix indiqué au litre est de 1,0454 \$ alors que la Ville payait 1,527 \$ le litre. Cependant, le document indique ensuite que le « prix se base sur les fluctuations hebdomadaires sur le marché mondial et qu'il est ajusté chaque semaine à partir de l'Oil Buyers Guide (OBG) pour la région de Montréal ». À la suite d'une demande du conseiller Drury, le directeur général adjoint a confirmé qu'il contacterait le groupe responsable des achats pour lui fournir de plus amples renseignements sur la façon dont le prix est fixé.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le conseiller Drury attire l'attention du Comité plénier du Conseil sur le point 23, « Vente pour défaut de paiement des taxes municipales de 2016 ». Il veut connaître l'échéancier de la Ville à cet égard. Le directeur général informe le Comité plénier du Conseil que la Ville enverra une lettre aux propriétaires concernés le 8 août pour leur rappeler qu'ils ont l'obligation de payer leurs taxes et la sanction pour avoir manqué à leurs obligations. Le 19 août, les adresses des propriétés pour lesquelles les taxes de 2016 n'ont toujours pas été payées, ainsi que les noms de leurs propriétaires respectifs, seront publiées dans *Le Devoir* et *The Gazette*. Les montants dus ne seront pas publiés. Le directeur général rapporte que bon nombre de propriétaires dont le nom figure dans la liste ont payé leurs taxes de 2016 au cours des dernières semaines.

La conseillère Samiotis se joint à la réunion à 17 h 20.

Le maire attire l'attention du Comité plénier du Conseil sur les cinq propriétés sur le chemin de la Côte-des-Neiges pour lesquelles de petits montants entre 10 \$ et 30 \$ sont en souffrance. M^e Dobbie explique que ces propriétés doivent demeurer sur la liste. Elle ajoute que ces propriétés figuraient sur la liste l'an dernier et qu'ensuite, leurs propriétaires respectifs ont payé les sommes dues. M^e Dobbie explique qu'elle croit que seule une infime

portion de ces propriétés est située dans la Ville et que, par conséquent, ces taxes correspondent au paiement pour certains services.

M^e Dobbie explique que lorsque les résidents viennent payer leurs taxes, le service des finances exige le montant dû dans son intégralité, ce qui inclut les taxes de 2017. Elle fait cependant remarquer que la vente potentielle de ces propriétés ne touche que les propriétés dont les taxes de 2016 n'ont pas été payées. Elle explique que la lettre de rappel qui doit être envoyée aux propriétaires n'indique rien sur le montant en souffrance, tandis que les intérêts et les sanctions continuent de s'accumuler tant que les taxes n'auront pas été payées. Par conséquent, la lettre indique aux résidents de communiquer avec le service des finances pour savoir le montant précis qu'ils doivent payer.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Samiotis attire l'attention du Comité plénier du Conseil sur le point 20, « Aménagement urbain - Approbation des permis ». Elle rapporte que le propriétaire de l'immeuble commercial situé au 1100, avenue Atwater, souhaite obtenir un permis pour modifier l'édifice, principalement en changeant l'apparence de l'entrée donnant sur le boulevard Dorchester. Elle explique que le permis demandé respecte le zonage et que la hauteur de l'édifice demeure inchangée. La conseillère Samiotis informe le Comité plénier du Conseil que la demande de permis pour la propriété de catégorie I*, située au 80, avenue Sunnyside, concerne l'aménagement paysager et l'installation d'une piscine. Elle explique que le propriétaire souhaite installer une porte à la place d'une fenêtre et que, par conséquent, il a demandé un permis de démolition. D'un autre côté, la demande de permis pour l'ajout d'un étage à la propriété située au 589, chemin Côte-St-Antoine, qui respecte le zonage, ne nécessite pas de permis de démolition, puisque le toit qui doit être enlevé ne représente pas un pourcentage suffisant de la propriété. La conseillère Lulham réaffirme sa recommandation pour que la modification du règlement comprenne le retrait d'un toit comme une situation où un permis de démolition doit être obtenu.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

M. Tom Flies, directeur de l'Aménagement urbain, M^{me} Julia Gersovitz, présidente du CCP, et M^{me} Nathalie Jodoin, directrice adjointe de l'Aménagement urbain, se joignent à la réunion à 17 h 39.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M^{me} Gersovitz quitte la réunion à 18 h 27.

BOÎTES DE BELL

Le directeur Flies communique au Comité plénier du Conseil les dernières nouvelles concernant la demande de Bell pour l'installation de ses 16 boîtes CSP (Central Splitting Point) pour son réseau à fibre optique. Le directeur Flies rapporte que les boîtes ne produiront aucun bruit ni radiation. Il informe le Comité plénier du Conseil que le CCP et Bell se sont entendus sur les 16 emplacements et sur l'apparence des boîtes. Il rapporte

que le CCP a demandé que Bell utilise un revêtement anti-graffiti écologique, c.-à-d. une surface sur laquelle les graffitis n'adhèrent pas. En réponse à la demande du CCP, Bell présentera à la Ville un plan d'aménagement complet pour chaque emplacement.

109, AVENUE COLUMBIA – RAPPORT DE PROGRÈS

La conseillère Samiotis félicite l'administration pour sa gestion de la situation qui a constitué un problème de santé publique.

Le directeur Flies informe le Comité plénier du Conseil que la maison a été nettoyée. Onze conteneurs à déchets ont été remplis de même que trois conteneurs de stockage, ces derniers étant conservés dans la cour des Travaux publics jusqu'à ce que le propriétaire réintègre la propriété. L'extermination de la vermine est en cours, après quoi des tests pourront être effectués pour détecter la présence de moisissure. Le directeur Flies explique que la Ville met tout en œuvre pour minimiser les coûts.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur Flies et M^{me} Jodoin quittent la réunion à 18 h 49.

SONDAGE AUPRÈS DES RÉSIDENTS SUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE

Le directeur général rapporte que plus de 1000 personnes ont répondu au sondage sur la construction possible d'une piscine intérieure et que le projet a obtenu un taux d'approbation d'environ 80 %. Il informe le Comité plénier du Conseil que M. Mark Wilkins de Mark Wilkins Consulting : Market Research + Strategy présentera les résultats à l'occasion de la réunion du Comité plénier du Conseil du 21 août.

Le directeur général partage l'avis de M. Wilkins sur la taille de l'échantillon, c'est-à-dire que les résultats ne changeraient pas beaucoup si le sondage était étendu à un plus grand nombre de personnes. La conseillère Lulham recommande que soit vérifié le nombre de réponses reçues au sondage mené sur le Centre des loisirs de Westmount, puisqu'elles sont considérées comme suffisamment nombreuses pour que la Ville puisse prendre une décision à ce sujet. Le directeur général confirme que l'administration le fera.

Le directeur général rapporte que les répondants s'attendent à ce que la Ville impose un droit d'entrée et que la piscine mesure au moins 25 mètres de longueur. Il ajoute que la réponse des répondants en faveur de la construction d'un gymnase annexé à la piscine était plus importante qu'il ne l'aurait cru.

Le directeur général informe le Comité plénier du Conseil qu'à la suite de la réunion de la Ville avec les représentants du YMCA local au sujet d'un partenariat pour la construction et l'exploitation d'un centre potentiel, une réunion aura lieu au début septembre avec les représentants de YMCA Québec.

ÉBAUCHE DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES RUES ET DES PARCS LOCAUX POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

La conseillère Lulham recommande que, comme dans le cas de l'ébauche de la « Politique sur la réservation du Victoria Hall et de la galerie » et de l'ébauche de la « Politique sur l'utilisation de la salle de la Bibliothèque publique de Westmount », il faudrait inclure un énoncé stipulant que « La Ville n'accepte pas les demandes pour la tenue de rassemblements politiques ni de fêtes religieuses. »

Le conseiller Cutler fait remarquer que l'article 9 devrait renvoyer à l'article 4 plutôt qu'à l'article 3.

Pour faire suite à la demande conseillère Forbes, la conseillère Lulham confirme que l'on a confié à un employé du Service des sports et loisirs la tâche de traiter les demandes pour l'utilisation des parcs pour la tenue d'événements.

- **Il est convenu** que sera ajouté un énoncé stipulant que « La Ville n'accepte pas les demandes pour la tenue de rassemblements politiques ni de fêtes religieuses. » L'article 9 sera modifié pour renvoyer à l'article 4 plutôt qu'à l'article 3. L'ébauche finale de la politique sera soumise au Conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 septembre.

ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR LA RÉSERVATION DU VICTORIA HALL ET DE LA GALERIE

La conseillère Davis recommande que, comme dans le cas de l'ébauche de la « Politique sur l'utilisation de la salle de la Bibliothèque publique de Westmount », il faudrait inclure un énoncé stipulant que « les événements doivent avoir lieu durant les heures d'ouverture du Victoria Hall et déranger le moins possible les autres utilisateurs. » Les événements approuvés qui ont lieu en dehors des heures d'ouverture normales seront assujettis à des frais en fonction du tarif en vigueur par heure et par membre du personnel. »

- **Il est convenu** que sera inclus un énoncé stipulant que « les événements doivent avoir lieu durant les heures d'ouverture du Victoria Hall et déranger le moins possible les autres utilisateurs. ». Les événements approuvés qui ont lieu en dehors des heures d'ouverture normales seront assujettis à des frais en fonction du tarif en vigueur par heure et par membre du personnel. » L'ébauche finale de la politique sera soumise au Conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 septembre.

ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE WESTMOUNT

Le conseiller Drury recommande de modifier ainsi la formulation de la sous-section 4 de la section intitulée « Utilisation des salles d'étude » : « Un groupe d'étude est se définit comme un groupe d'un minimum de trois personnes et un maximum de dix personnes. »

- **Il est convenu** que la sous-section 4 de la section intitulée « Utilisation des salles d'étude » sera modifiée ainsi : « Un groupe d'étude est se définit comme un groupe d'un minimum de trois personnes et un maximum de dix personnes. » L'ébauche finale de la politique sera soumise au Conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 septembre.

ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR LA LOCATION DES PATINOIRES ET DES SALLES D'ACTIVITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DE WESTMOUNT

Le conseiller Cutler recommande que soient permises les petites collectes de fonds communément appelées « passer le chapeau » qui suivent souvent les parties de hockey, particulièrement durant les Fêtes, et quand la patinoire est louée pendant une période standard plutôt qu'une journée entière. La conseillère Lulham et la conseillère Davis maintiennent que la tenue de collectes de type « passer le chapeau » ne devrait pas être découragée.

La conseillère Samiotis recommande de modifier l'ébauche de la politique pour indiquer que « La Ville n'envisage pas la location de ses installations récréatives pour...des événements de collecte de fonds. » Elle explique que les collectes de fonds constituent l'objet principal des événements de collecte de fonds alors que les collectes de type « passer le chapeau » qui suivent une partie de hockey ne constituent pas l'élément central de la location des installations. La conseillère Lulham appuie la recommandation et ajoute que le nombre limité de participants et la durée de la location de la patinoire peuvent aussi être pris en considération.

Le conseiller Drury appuie la recommandation de la conseillère Samiotis et ajoute que toutes les situations où des fonds sont recueillis auprès de personnes autres que celles qui utilisent la patinoire doivent être considérées comme des « événements de collecte de fonds ». La conseillère Lulham demande comment la Ville peut surveiller la provenance des fonds.

Le directeur général propose de permettre les collectes de fonds dans le cadre des locations de patinoire dans les 10 jours précédant la tenue d'un événement. Il explique que les collectes de fonds à grande échelle ne pourraient pas être organisées en si peu de temps.

- **Il est convenu** de modifier l'ébauche de la politique pour indiquer que « La Ville n'envisage pas la location de ses installations récréatives pour...des événements de collecte de fonds. » Les collectes de fonds à petite échelle qui ne constituent pas l'élément central de la location de la patinoire seront permises. L'ébauche de la politique modifiée sera présentée au Comité plénier du Conseil lors de sa réunion du 21 août. L'ébauche finale de la politique sera idéalement soumise au Conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 septembre.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL CIRCULATION

La conseillère Samiotis se montre favorable à ce que l'ACT présente au Comité plénier du Conseil son plan de stationnement pour résidents seulement qui a été mis au point à la suite de l'évaluation de la circulation effectuée par M. Jonathan Auger, Travaux publics, technicien de la circulation.

La conseillère Lulham recommande que le « Règlement de la circulation » soit modifié pour empêcher les véhicules d'emprunter les voies qui ne doivent servir qu'à la circulation locale.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL INFRASTRUCTURE ET PARCS

La conseillère Lulham rapporte que le nouvel équipement de l'aire de jeux, qui comprend une balançoire pour personnes handicapées, doit être installé dans le parc Westmount d'ici la fin du mois. Le directeur général adjoint confirme qu'il n'a pas été informé de retards dans le projet.

En réponse à une question du maire, le directeur général adjoint informe le Comité plénier du Conseil que les travaux sur l'avenue Westmount doivent être terminés le 25 août.

AFFAIRES NOUVELLES : POÈTE OFFICIEL

La conseillère Forbes partage la proposition d'un résident voulant que la Ville embauche un poète officiel qui composerait des poèmes devant être inscrits partout dans la Ville, habituellement quand des travaux sont effectués, ainsi que pour répondre à tout autre besoin en poésie. Le résident estime que le salaire annuel d'un poète officiel se situerait entre 10 000 \$ et 25 000 \$.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

En réponse à une question du conseiller Drury, la conseillère Forbes informe le Comité plénier du Conseil qu'elle ne connaît pas d'autre municipalité canadienne de taille semblable à Westmount qui a embauché un poète officiel.

- **Il est convenu** que la Ville ne réfléchira pas davantage à la possibilité d'embaucher un poète officiel.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL HYDRO WESTMOUNT

Le maire rapporte que durant la panne de courant qui s'est produite la semaine précédente, la carte d'Hydro Westmount n'indiquait pas correctement les zones touchées par la panne. Elle informe le Comité plénier du Conseil que le service s'efforce de corriger la situation.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL INFRASTRUCTURE ET PARCS (suite)

Le directeur général rapporte que le bris d'une canalisation principale sur la rue Sainte-Catherine, dont la construction remonte à 1894, a été bien géré par la Sécurité publique.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL COMMUNICATIONS

La conseillère Samiotis insiste sur l'importance de faire savoir que le rétrécissement du boulevard Dorchester avait pour principal objectif de faciliter la circulation des piétons dans le secteur. La nouvelle configuration proposée prévoira plus d'endroits où les piétons pourront traverser le boulevard.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL AMÉNAGEMENT URBAIN

La conseillère Samiotis rapporte qu'elle informera le Comité plénier du Conseil sur l'étude menée sur les lieux de culte lors de la réunion du 21 août.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL INFRASTRUCTURE ET PARCS (suite)

La conseillère Lulham informe le Comité plénier du Conseil qu'un groupe de discussion a été mis sur pied pour parler de la restauration des serres. En réponse à la demande de la conseillère Davis de participer au processus, la conseillère Lulham confirme qu'elle décidera avec elle des dates auxquelles le groupe se réunira.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence.

La réunion est ajournée à 19 h 54.

Cynthia Lulham
Adjointe au maire

M^e Nicole Dobbie
Directrice générale adjointe des
services juridiques et greffière adjointe

